

# 5<sup>e</sup> Journal du Lot 5<sup>e</sup>

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées, dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LA LOI D'ASSISTANCE

M. Henri Merlin, Conseiller général de la Marne, a récemment publié dans la *Revue politique et parlementaire* une étude extrêmement intéressante dans laquelle il propose une réforme de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables. Cet article a été très remarqué, très commenté par toute la presse — et il méritait de l'être.

La loi du 14 juillet 1905 marque un progrès social indiscutable et d'ailleurs indiscuté. Par elle la vieillesse et l'infirmité indigentes sont assurées d'être efficacement secourues. Si un vieillard ou un infirme n'a pas de parents qui soient légalement tenus de lui faire une pension alimentaire, si ces parents se trouvent dans l'impossibilité de remplir cette obligation, c'est la collectivité (commune, département, Etat) qui lui doit une pension de secours, payable par mensualités. Si même la pension alimentaire que reçoit le vieillard de ses enfants ou de ses petits-enfants est insuffisante, une allocation supplémentaire lui est accordée.

Comment cette loi excellente a-t-elle donné lieu en certains départements à des abus éhontés, à des trafics révoltants et comment pourra-t-on empêcher ces abus? C'est ce que M. Merlin explique dans son article de la *Revue politique et parlementaire* intitulé « La Réforme de la loi du 14 juillet 1905 ».

Il ne s'agit pas du tout de restreindre l'application bienfaisante de la loi. Le but auquel il faut tendre est celui-ci : *Que la loi profite à tous ceux qui doivent en bénéficier, mais ne profite qu'à ceux-là.* Et ce résultat serait particulièrement favorable aux vrais indigents pour qui la loi a été faite.

On va le comprendre tout de suite. Les odeurs parasites qui se font admettre indûment parmi les assistés de la loi de 1905 augmentent les charges financières qu'entraîne son application. Quel est le premier résultat de ce surcroît de dépenses? C'est que les municipalités, au lieu de fixer la pension de secours au taux le plus élevé qu'indique la loi, sont fatalement amenées à le fixer à un taux plus bas. C'est-à-dire que les vrais indigents sont ainsi privés d'une part des secours qui devraient leur revenir. Donc, en se défendant énergiquement contre ces voleurs de pauvres on est bien dans l'esprit de la loi dont l'effet utile et les conséquences bienfaisantes seraient ainsi accrues et multipliées.

M. Merlin expose d'abord le fonctionnement de la loi d'assistance. Il montre ensuite combien les abus dont nous venons de parler ont contribué à la progression rapide du nombre des assistés et du chiffre des dépenses qui s'élevaient aujourd'hui à près de 120 millions de francs. Enfin, il signale les pratiques hypocrites par lesquelles des hommes qui ne devraient pas bénéficier de l'assistance tournent la loi et mettent au pillage ces fonds destinés aux seuls indigents.

La plus fréquente et la plus détestable de ces pratiques résulte de la connivence entre les demandeurs et leurs enfants ou petits-enfants. Ceux-ci ont le devoir moral — et l'obligation légale, impérieusement prescrite par le Code Civil — de nourrir leurs parents âgés ou infirmes. La collectivité (commune, département ou Etat) ne doit se substituer à eux que s'ils se trouvent dans l'impossibilité matérielle de satisfaire à cette obligation. Ils sont ce qu'on appelle les débiteurs alimentaires.

N'est-il pas évident que la loi de 1905 n'a pas été faite pour permettre aux enfants de se soustraire à cette dette sacrée? Sinon elle ne serait pas une loi d'assistance aux vieillards, mais une loi déchargeant ainsi sur la société du devoir qu'ils doivent avoir à cœur d'accomplir?

Or, M. Merlin cite de nombreux cas qui démontrent que dans certains dé-

partements cette pratique est devenue habituelle. Le vieillard qui réclame l'assistance omet de parler de ses débiteurs alimentaires; ceux-ci se dissimulent du mieux qu'ils peuvent. Et c'est ainsi que des enfants, même jeunes, et même aisés, imposent à la collectivité une charge que la plus simple moralité leur commande de supporter.

La loi de 1905 a bien précisé dans son article 5 que la commune, le département ou l'Etat pourront exiger du débiteur alimentaire qui s'est dissimulé et qui est en état de payer la restitution des sommes versées à l'assisté. Mais les difficultés pratiques de ce recours sont très grandes et de nature à décourager les administrateurs les plus résolus. Cette connivence des demandeurs à l'assistance et de leurs débiteurs alimentaires, ces dissimulations frauduleuses n'étant pas punies peuvent être pratiquées ou au moins tentées sans péril.

Il importe cependant d'empêcher que ces fraudes puissent continuer. M. Merlin a recherché minutieusement les meilleurs moyens d'y parvenir et il propose qu'une disposition nouvelle de la loi exige que l'intéressé introduise devant les tribunaux de droit commun une demande en pension alimentaire contre ceux que le code oblige à l'assistance.

« Si la justice, dit M. Merlin, estime qu'il est indigent et que ses débiteurs sont hors d'état de l'aider, le Conseil municipal aura à lui servir le plein de l'allocation mensuelle fixée pour les assistés. »

« Si le tribunal estime que le demandeur n'est pas indigent ou que ses débiteurs peuvent l'assister, la commune ne lui devra rien. Si le tribunal condamne les débiteurs à payer une pension inférieure à l'allocation communale, la commune aura à combler cette insuffisance. »

Ces procès pourraient être attribués aux juges de paix, juridiction rapide. Elles bénéficieraient de l'assistance judiciaire. Enfin, comme il serait inhumain et contraire à l'esprit de la loi de 1905 de faire attendre au vieillard la fin de son procès pour l'assistance, celui-ci recevrait une année d'allocation.

Nous avons essayé de résumer l'étude, si intéressante, de M. Merlin. Sa conclusion est à citer, car elle exprime en quelques phrases l'esprit dans lequel elle a été faite par le distingué conseiller général de la Marne.

« Ces diverses retouches, écrit-il, faites à la loi de 1905 en assureraient le fonctionnement plus équitable, plus régulier et moins onéreux pour les contribuables en réduisant le nombre des admissions injustifiées. »

« Elles ne rendraient pas la loi moins humaine, ni moins favorable aux véritables déshérités de la vie pour lesquels elle a été faite. »

« Elles défendraient mieux nos finances contre les défaillances et contre les erreurs involontaires de nombreux conseils municipaux. Elles pourraient arrêter dans leurs entreprises les simulateurs de la misère, qui sont les véritables pirates de l'assistance. »

Ces observations seront surtout appréciées dans les départements où l'on n'a jamais eu à se plaindre des abus que signale M. Merlin et qui ont le droit d'être irrités contre ceux où triomphe la fraude parce qu'ils paient leur part dans les frais du pillage.

Emile LAPORTE.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 février 1911 (matin)  
PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE  
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion du budget du ministère de l'instruction publique.

On adopte un projet de résolution de M. Nohaud, invitant le ministre de l'instruction publique à s'entendre avec son collègue de l'agriculture pour orga-

niser un enseignement agricole théorique et pratique dans les écoles normales.

M. Sirayrol réclame une plus fréquente inspection des écoles primaires supérieures par les recteurs. Il existe, en effet, des marchands de soupe qui nourrissent mal les enfants et n'ont pas souci de l'hygiène. Cela peut aider au développement de la tuberculose.

Le rapporteur expose que les recteurs surveillent attentivement les internats. Le ministre donnera d'ailleurs de nouvelles instructions à ce sujet.

M. Dessoye développe un projet de résolution invitant le gouvernement à étudier des mesures pour permettre aux instituteurs pourvus seulement du brevet élémentaire, et nommés avant la loi de 1899, d'accéder à la première et à la deuxième classe.

M. Steeg appuie ce projet de résolution, et le ministre promet de régler rapidement la question.

Le projet de résolution de M. Dessoye est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à une autre séance.

M. Georges Berry développe un projet de résolution invitant le gouvernement à prendre des mesures contre les émigrants orientaux venus des régions contaminées par la peste.

M. Briand, président du conseil, répond que le gouvernement s'est préoccupé de la situation. Dès février, il a convoqué la commission permanente du Conseil supérieur de l'hygiène. A l'unanimité, elle a dit qu'il n'y avait aucune inquiétude à concevoir pour la France.

M. Steeg rend hommage à l'héroïsme des médecins qui luttent en Mandchourie contre la peste, et salue particulièrement la mémoire du courageux docteur Mesny. (Applaudissements.)

Le gouvernement et la Chambre s'associent à cet hommage.

### Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRUSSON

La Chambre valide l'élection de M. Châlamel, élu député de l'Ardeche.

On aborde la discussion du projet de loi autorisant la mise en chantier de deux cuirassés d'escadre dans le courant de l'année 1911.

Les caractéristiques de ces deux bâtiments seront d'après le projet, les suivantes : déplacement, 23.000 tonnes ; longueur, 165 mètres ; largeur à la flottaison, 27 mètres ; machines à turbines à vapeur, chaudières Belleville ou Niclausse ; vitesse maxima prévue, 20 nœuds ; artillerie, 12 canons de 0,30, 22 de 0,14 ; 2 de 0,037 ; état-major, 48 officiers ; équipage, 950 hommes.

Le prix de revient de chacun des deux cuirassés est évalué à 66 000.000 fr.

Le projet prévoit enfin la construction de deux formes doubles, à Toulon, pour les cuirassés de grandes dimensions.

La Commission de la marine, par l'organe de son rapporteur, M. Chaumet, propose de confier à l'industrie privée la construction des deux cuirassés.

Le ministre de la marine demande à la Chambre de voter le projet.

Après une vive discussion, une proposition de renvoi du projet à une commission est repoussée par 271 voix contre 246.

Et la séance est levée.

### Séance du 22 février 1911

PRÉSIDENCE DE M. BERTEAUX  
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion du budget du ministère de l'instruction publique.

M. Buisson présente un projet de résolution invitant le gouvernement à étudier les moyens d'étendre graduellement à toutes les classes du personnel de l'enseignement primaire le principe d'égalité de traitement entre instituteurs et institutrices, à égalité de titre de classe et de durée de service.

Le projet est voté.

Les chapitres 103 et 104 sont votés. Au chapitre 105, M. Marietton propose une augmentation de 975.000 fr. à répartir entre les villes de Lyon, Lille, Bordeaux, Marseille, comme part contributive de l'Etat dans les dépenses de l'enseignement primaire élémentaire et supérieur qui leur incombent du fait des lois nouvelles.

Après observation de M. Steeg, la proposition est retirée.

Un projet de M. Baltrand tendant à accorder aux instituteurs en congé de maladie, le traitement plein pendant 3 mois et le demi traitement pendant trois autres mois est adopté.

Les derniers chapitres du budget du ministère de l'instruction publique sont votés.

Et la séance est levée.

## SENAT

Séance du 21 février 1911

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat adopte le projet de loi autorisant l'engagement sur le budget de l'exercice 1911 d'un crédit additionnel de 500.000 fr., pour participation de la France à l'Exposition internationale des industries et du travail, à Turin, en 1911.

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture de crédits additionnels pour le ministère du travail.

M. Gauthier dit que ces crédits ont pour but de proposer le fonctionnement de la loi sur les retraites ouvrières.

M. Tournon dit que les projets de décret pour l'organisation du service des retraites ouvrières sont en ce moment soumis au Conseil d'Etat. Il importe qu'il les prépare en toute indépendance. Il suffit qu'il s'inspire des principes posés par le Parlement : minimum d'obligations et maximum de décentralisation.

M. Ribot déclare qu'il importe, en effet, que le gouvernement s'explique sur le mode d'application de la loi. Cette application ne sera féconde que si elle est faite avec le concours des intéressés, et notamment des Sociétés de secours mutuels, qui représentent une grande force d'opinion.

M. Lafferre, ministre du travail reconnaît ce qu'il y a d'un peu inattendu dans la procédure qui a été suivie. Mais il a confiance que le Sénat votera les crédits, de manière à rendre possible l'application de la loi des retraites ouvrières à la date du 1<sup>er</sup> juillet.

Sur la question d'organisation, quel sera tout d'abord le fonctionnaire qui dans les départements sera chargé de l'application de la loi des retraites? La commission a demandé qu'il soit nommé par le ministre du travail, et payé sur les fonds de son département. Le gouvernement estime que, pour raison d'économie, ce fonctionnaire pourrait être pris parmi les fonctionnaires existant déjà dans les départements, par exemple parmi les conseillers de préfecture.

La loi est votée par 239 voix contre 3. Le Sénat aborde la discussion du projet portant encouragement aux gardes pêches maritimes.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Et la séance est levée.

## La dent de Waldeck

Puisque le *Matin* fait un Waldeck-Rousseau d'après ses papiers, fournissons quelques éléments au mémorialiste qui voudra, un jour, faire un Waldeck-Rousseau d'après ses mois.

Cet homme flagmat, aux yeux froids, gardait les mains enfoncées dans ses poches pour éviter d'avoir à prendre les paumes qu'on lui tendait. Et il avait la dent féroce.

Au temps de son ministère, M. Edwards, son spirituel beau-frère, avait créé un journal quotidien, le *Petit Sou*, uniquement afin de couvrir de boue le grand homme, une fois par jour.

— Mais enfin, demandait Waldeck-Rousseau à un de leurs amis communs, qu'a-t-il contre moi, que veut-il?

— Il veut vous empêcher de devenir Président de la République.

Waldeck-Rousseau haussa les épaules : — A quoi bon se donner tant de peine ! Il n'a qu'à dire qu'il est mon beau-frère.

Un jour, à la Chambre, M. Ribot lui livrait un assaut furieux.

M. Ribot évoquait le souvenir de Gambetta et s'éciait avec amertume : — Nous avons devant nous des hommes qui se proclament aujourd'hui amis de Gambetta et qui le combattaient quand il était au pouvoir.

M. Waldeck-Rousseau répliqua : — Les amis de Gambetta n'ont pas souvenir, en effet, que M. Ribot l'ait jamais combattu... au temps de sa toute-puissance.

## INFORMATIONS

### Les groupes de gauche

Les bureaux des groupes de gauche : gauche démocratique, gauche radicale, républicains radicaux-socialistes, se sont réunis sous la présidence de M. Cruppi.

Après avoir entendu les explications de M. Malvy, au sujet de son interpellation relative aux congrégations, ils ont manifesté la volonté unanime de voir assurer la complète application des lois de 1901 et 1904.

### L'Echéance du Mardi-Gras

On se souvient que, sur l'initiative de M. Rebut, le groupe socialiste unifié avait déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à proroger jusqu'au 2 mars les échéances du 28 février et du 1<sup>er</sup> mars en raison des jours gras.

M. Jean Dupuy, ministre du commerce, vient de faire savoir à M. Rebut qu'il acceptait la proposition sous réserve que la prorogation des échéances ne pourrait aller au-delà du 1<sup>er</sup> mars.

### A la côte d'Ivoire

Des dépêches privées annoncent que le poste français de Sinfra (Côte d'Ivoire), comprenant 30 soldats, est investi par un millier de guerriers gourous, soulevés contre notre occupation.

Le ministère des colonies n'avait reçu dans la matinée, aucune dépêche relative à ce fait, soit du lieutenant gouverneur de la Côte d'Ivoire, soit du gouverneur général de l'Afrique occidentale.

On ne peut donc ni confirmer ni démentir la nouvelle, mais on est persuadé que le poste et ses défenseurs n'ont rien à craindre, et que l'une des colonnes mobiles du lieutenant-colonel Levasseur, notamment le détachement commandé par le capitaine Raymond, a déjà dû secourir la garnison. Il n'y a, d'ailleurs, pas lieu de s'alarmer outre mesure de ces prises d'armes indigènes qui n'ont cessé de se produire depuis le mois de janvier 1910, date à laquelle les Abbeys, soudainement révoltés, assiégèrent le poste d'Agboville, que débloqua quelques jours plus tard le lieutenant Dhommé.

La reddition des fusils par tous les indigènes sans exception, et l'obligation pour ceux-ci de se soumettre à l'impôt, ainsi qu'aux prestations pour travaux publics, sont les causes premières de ces soulèvements partiels et renouvelés.

### L'aéroplane au Sahara

La Ligue nationale aérienne vient de recevoir du gouverneur général de l'Algérie de nouveaux documents intéressants les régimes du Sahara et la possibilité de traverser le désert en aéroplane.

Ils ont été recueillis par les officiers des services indigènes des postes de Timimoun, Laghouat et Gardaia.

Ces documents sont accompagnés de remarquables études sur le régime des vents dont la moyenne reste celle qui a déjà été indiquée et qui, pour cette saison, du moins, rendrait tout à fait faciles les évolutions d'un aéroplane dans ces parages.

A Timimoun, en particulier, les observations faites par le capitaine de Mas-Latries permettent d'établir que, si sur les 27 derniers jours du mois de janvier, trois seulement, les 6, 13

et 28, le vent a atteint la vitesse considérable de 30 mètres à la seconde, par contre, pendant huit jours, il fut presque nul et, le reste du temps, sa moyenne ne dépassa pas 19 mètres à la seconde.

### Emeute en Portugal

La *Westminster Gazette* publie une dépêche du Portugal retardée dans la transmission. Cette dépêche, dont l'origine n'est pas spécifiée, est datée du 15 février. Elle annonce qu'une grave émeute monarchiste a éclaté à la Guarda. Le ministre des travaux publics, parlant à la foule du haut du toit de la caserne, a été criblé de balles. Une fusillade générale s'ensuivit. Il y a eu de nombreux tués. Enfin l'ordre a été rétabli.

### Les Progrès de la T. S. F.

L'ancien poste de T. S. F. de la Tour Eiffel recevait très bien les radiotélégrammes Marconi envoyés par la station de Glace-Bay du Canada, mais aucun message français n'avait pu parvenir sur les côtes canadiennes. Des essais à longue portée viennent d'être tentés avec le nouveau poste militaire de la tour. Il y a trois jours, des communications radiotélégraphiques régulières ont été établies entre la Tour Eiffel et M. Marconi, à Glace-Bay, à plus de 6 000 kilomètres de distance.

Ce sont les nouvelles émissions électriques à « étincelles musicales » qui ont permis de réaliser ces expériences, bien que la puissance employée n'ait été que de 75 chevaux. Les étincelles musicales utilisées aujourd'hui en télégraphie sans fil sont ainsi appelées parce que suivant l'intensité et le nombre des vibrations électriques mises en jeu, l'étincelle qui crépite entre les deux pôles de l'éclateur donne des sons musicaux. Toutes les notes d'une gamme peuvent être ainsi « chantées » par l'étincelle.

### Fatigues névropathes

Depuis plusieurs jours, un moine fanatique, nommé Ilidor, se tient en prières sans dormir ni manger, dans l'église de son monastère, à Tzaritzin, attendant une réponse du tsar à un télégramme dans lequel il demandait que le gouvernement de la sainte Russie fût placé entre les mains du saint synode, après que celui-ci aurait été purifié et réformé.

En dépit des objurgations des évêques de Saratoff et de Toula, Ilidor refuse d'obéir au saint synode et de quitter Tzaritzin.

Le gouverneur de Saratoff est arrivé sur les lieux, il a dû requérir des stonias de cosaques afin de maintenir une dizaine de mille de sectateurs de la Ligue des jeûneurs névropathes atteints de folie religieuse.

## Petites Nouvelles

M. Alexandre Moil, père du héros du Ouadi, lorsqu'il apprit la mort de son fils, avait conçu du terrible malheur qui l'avait frappé un immense chagrin. Il s'est éteint lundi, âgé de quatre-vingt-quatre ans, dans la modeste maison qu'il habitait, 25, rue de la Verrerie à Dijon.

— Le « Morning Post » annonce la fermeture de la chapelle Saint-Louis-de-France, à Londres, à cause du manque d'argent.

— D'après les « Neueste Nachrichten », le kronprinz d'Allemagne, chassant à Ceylan, à la fin de novembre, faillit être victime d'un éléphant qu'il avait manqué. Il allait être écrasé, quand un fonctionnaire anglais, nommé Murty, qui était derrière le prince, tua la bête.

— La cour d'assises de Nice a condamné aux travaux forcés à perpétuité le docteur Brengues, accusé d'avoir assassiné son beau-frère.

— On annonce la mort de M. Victor Fort, ancien député.

— A Moscou, 130 étudiants ont été arrêtés et 55 ont été expulsés.

Notre nouveau Feuilleton

Notre feuilleton « Les Réprouvés », prenant fin aujourd'hui, nous commencerons dans notre prochain numéro la publication d'un nouveau et intéressant roman

LE SECRET DU BANQUIER Par Miss M.-E. BRADDON.

LE CRU DU LOT

Le Conseil d'Etat vient de rendre son arrêt dans la question de délimitation du vin de Bordeaux.

Seul le département de la Gironde a le droit de vendre le vin de Bordeaux ; seront poursuivis comme fraudeurs les viticulteurs de la Dordogne, du Lot-et-Garonne, du Lot qui tenteraient de vendre leurs vins sous la dénomination de « Bordeaux ».

Si cette solution enchantait les viticulteurs girondins, elle mécontenterait de nombreux viticulteurs des départements exclus.

Les protestations ne vont pas manquer de se faire entendre, car ces départements qui avaient pour leurs vins un débouché naturel et lucratif seront obligés, à l'avenir, de vendre leurs vins sous leur dénomination propre.

Au fond, cette délimitation serait-elle un mal ? Dans une des séances de la Société d'Agriculture du Lot, M. Dulac déposa, en prévision de l'arrêt de délimitation, une proposition tendant à créer « le Cru du Lot ».

Les difficultés de l'organisation du lancement, l'espoir secret que le Lot serait compris dans la zone girondine firent que cette proposition ne fut pas prise en considération.

Mais aujourd'hui, l'inévitable s'est produit. Le Lot devra garder ses vins qu'il envoyait aux Bordelais ; dès lors, la proposition dont nous parlions ci-dessus ne pourrait-elle être examinée de nouveau ?

Le vin de Cahors qui a sa réputation bien établie, a beaucoup contribué à celle des vins de Bordeaux.

Déjà des essais de lancement ont été faits : dans plusieurs concours internationaux, des membres de la Société d'Agriculture du Lot ont présenté les vins de Cahors et ces vins ont été classés et appréciés comme ils méritaient de l'être.

Le « Cru du Lot » n'est encore qu'un projet, mais puisque la délimitation du Bordelais est un fait acquis, ce projet ne sera-t-il pas réalisé demain ?

L. B.

Perception

Par arrêté ministériel, M. Courtès est nommé percepteur stagiaire dans le département du Lot.

Nos meilleures félicitations à M. Courtès, dont la famille est originaire du Lot et qui compte déjà à Cahors de nombreux amis.

J. C.

Justice de paix

M. Faurie est nommé suppléant du juge de paix du canton de Vayrac.

Manufacture des tabacs

M. Ferré, ex-adjutant au 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale, est nommé commis de culture des tabacs à la direction de Cahors.

Les curiosités de Cahors

La maison de la rue des Boulevards, n° 8, aux belles croisées Renaissance, vient d'être classée par l'Etat.

Elle restera ainsi la propriété de la Ville, et ces belles croisées menacées

si longtemps de disparaître à l'étranger, continueront à faire l'admiration des nombreux touristes qui visitent notre ville si curieuse.

Voici ce que nous dit M. de Rommégoz dans son travail sur Cahors, de la maison de la rue des Boulevards : « Rue des Boulevards, 8, un des logis les plus complets de Cahors, a conservé ses dispositions intérieures, un bel escalier à spirale sur lequel s'ouvrent les portes des appartements et qui ont encore leurs encadrements moulurés ; sur l'une d'elles un cartouche contient un monogramme du Christ ; les fenêtres sont anciennes, mais les plus belles sont celles qui s'ouvrent sur la rue ; une d'elles surtout est un modèle achevé d'élegance et de richesse ornementales, les figures de la frise sont d'une finesse et d'un modèle admirables. »

« Les meneaux sont d'une légèreté étonnante malgré les anneaux qui les forment, un dessin donnera plus que toute description une idée exacte de cette merveille de la Renaissance, du temps de Louis XII. Nous avons cru la retrouver dans le livre des tailles de 1651, elle appartenait à un membre de la famille de Cardailiac. »

Jugements préparatoires

Par jugement en date du 13 décembre 1910, le tribunal de première instance de Cahors a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Delpech (Albert), précédemment soldat à Antibes, ayant habité ensuite à Dammartin (Seine-et-Oise) et enfin à Cézac, son domicile d'origine, disparu depuis plus de 15 ans.

Par jugement en date du 23 mars 1910, le tribunal de première instance de Figeac a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Taguet (Léonard), domicilié en dernier lieu à Figeac, disparu.

Jugement définitif

Par jugement en date du 18 novembre 1910, le tribunal de première instance de Gourdon (Lot) a déclaré l'absence de Courtiol (Joseph), né le 12 juin 1868 à Camy, commune de Payrac, où il était domicilié en dernier lieu, fils de Jean et de Julie Caussil, disparu en 1897.

Conférence à la mairie

Samedi 25 février, à 8 heures 1/2 du soir, salle du conseil municipal, M. Sourd, ingénieur, fera sa seconde conférence publique, sur l'électricité : révision rapide des mesures électriques ; il traitera ensuite de l'éclairage électrique par les lampes à Arc, de l'avantage et inconvénient de ce genre d'éclairage.

Manœuvres d'Automne au 17<sup>e</sup> Corps

Les manœuvres d'automne du 17<sup>e</sup> corps d'armée auront lieu, en 1911, sur la rive gauche de la Garonne, et comprendront deux périodes de trois jours, espacées par un jour de repos.

La première période comprendra des manœuvres de brigade contre brigade, qui se dérouleront à l'est de la Gimone pour les troupes de la 33<sup>e</sup> division d'infanterie, et au nord de la voie ferrée de Toulouse à Auch, pour celles de la 34<sup>e</sup> division. Le terrain très accidenté, qui ne permet pas le déploiement de masses importantes, est très favorable pour la bonne exécution de ces manœuvres.

La deuxième période comprendra des manœuvres de division contre division pendant deux jours et se terminera par une manœuvre de corps d'armée contre ennemi figuré. Les troupes à cheval sur la Save et sur la Gimone manœuvreront dans le terrain compris entre la forêt de Bouconne à l'Est, Mauvezin à l'Ouest, et l'Isle Jourdain au Sud.

La date des manœuvres sera fixée d'une manière définitive lorsque l'époque de la convocation des réservistes sera arrêtée.

D'une manière générale, les troupes rejoindront leurs points de concentration par voie de terre, et, après la période des manœuvres proprement dites, les réservistes rentreront dans leurs garnisons respectives par voie de fer.

Les marches de concentration seront mises à profit pour exécuter des évolutions de régiment et pour faire l'entraînement des réservistes.

Théâtre de Cahors

Lucie de Lammermoor

Rendons grâces aux dieux ! Nous avons eu Lucie ! Lucie au grand complet avec son estaffier Gilbert et son épée toujours prête, avec ses airs archi-connus, ses récitaifs divertissants, ses chœurs qui éveillent de si doux souvenirs dans l'âme des pianistes nourris à l'école de la méthode Carpentier, ses cavatines, son grand air de la folie, son duo de bravoure, son sextuor grandiloquent, son interminable quatrième acte etc., etc.

Au total deux coups de poignard, une mort violente : joli bilan pour une action où se meuvent en tout, trois ou quatre personnages.

Ce ne sont plus des rides que porte l'opéra chenu, ce sont des crevasses qui lézardent l'œuvre ! Mais qu'importe ! nous n'avions pas eu Lucie depuis de longues années. Nous l'avons eu et comment ! Avec Mile Delvoe, qui s'est dépensée sans compter et avec une bonne grâce vraiment des plus louables.

Le succès a récompensé ses efforts puisqu'elle a été longuement ovationnée après son air de la folie vocalisée sinon dans la perfection au moins sans la moindre faiblesse. Avec M. Coulon qui décidément a une affection particulière pour son registre aigu jusqu'à se faire prendre un instant par les non initiés pour le ténor de la soirée. Empressons nous de dire que ceux-ci durent bientôt déchanter, car le ténor, le vrai, celui-là, se fit entendre et il n'y avait pas moyen de s'y tromper.

C'était bien un ténor, un peu fatigué cependant. Le voyage de Toulouse, l'avait singulièrement éprouvé, car il essaya vainement de nous donner la mesure de son talent.

En revanche le public suppléa abondamment à l'organe d'Edgar en le conduisant à qui mieux mieux et nous eûmes un quatrième acte de Lucie, comme Cahors n'en avait pas eu depuis de lointaines saisons ! Quelle fête, mes amis ! Et M. Sullivan chantait toujours et faux, achevant de dérouler l'insipide livret de Lucie, cependant que les chœurs impitoyables martelaient leur « Sort Cruel » avec accompagnement de cris d'animaux.

Au fait ce ténor était-il bien M. Sullivan, du Capitole ? Dans tous les cas M. Crémieux a oublié de nous le dire. Tout ça ce sont des choses qu'une foule n'oublie pas.

Samedi prochain, 25 février, création à Cahors de

BOCCACE

opéra-comique en 3 actes ; musique de Suppé, avec le concours de Mlles GUERTY et DELVOYE.

Nous espérons que M. Crémieux saura nous faire oublier la fâcheuse impression laissée à tous par son soldisant « ténor du Capitole ».

Jeux Floraux de 1911

Voici le programme du 8<sup>e</sup> concours des Jeux Floraux organisé par la

Société l'Union Littéraire et Artistique de Cahors.

SECTION DE LANGUE FRANÇAISE

1<sup>re</sup> partie : prose

Sujet imposé : Quel est, selon votre avis, le plus grand prosateur français et donnez les raisons qui militent en faveur de votre jugement. — Prix : Une Rose en vermeil.

Sujet libre. — Prix : Une Perwenche argent et or.

2<sup>e</sup> partie : poésie

Sujet imposé : Stances : Les Vieux. — Prix : Une Violette en vermeil.

Sujet libre. — Prix : Une Eglantine argent et or.

3<sup>e</sup> partie : théâtre

Sujet libre : Une Comédie en prose. Prix : Un Souci argent et or. — Un Drame en 1 acte en prose. Prix : Une Marguerite argent et or.

Sujet libre : Une Comédie en vers. Prix : Une Jacinthe argent et or. — Un Drame en 1 acte en vers. Prix : Un Cillet argent et or.

SECTION DE LANGUE ROMAINE (LANGUE D'O.C.)

Poésie

Sujet imposé (dialecte du Quercy) : Les Vendanges. Prix : Un Iris argent et or.

Prose

Sujet libre. — Prix : Une Orchidée argent et or.

D'élegants diplômes seront décorés comme seconds prix dans chaque section.

Les envois seront reçus du 15 Avril jusqu'au 31 Juillet inclus, terme de rigueur. Passé ce délai, les œuvres seront refusées.

Aucune limite n'est imposée aux concurrents. Toutefois, un sujet poétique (théâtre excepté) ne devra jamais excéder cent cinquante vers. La plus grande impartialité sera, comme par le passé, observée dans l'examen des œuvres. Le mérite littéraire seul entrera en compte dans les décisions du jury. Les membres de la Société ne sont pas admis à prendre part au concours. Les manuscrits ne seront pas rendus.

Toutes les œuvres devront porter à côté du titre une devise. Cette devise sera répétée sur une enveloppe cachetée à la cire et qui sera ouverte seulement après le classement. Cette enveloppe devra renfermer le nom et l'adresse du concurrent et être insérée dans le pli d'envoi du manuscrit.

Les fleurs, d'une grande valeur artistique, sont fournies par une des meilleures maisons de Paris.

Adresser toutes les communications à M. A. Rames, Secrétaire général des Jeux Floraux, rue St-Géry, 19, Cahors.

NOTA. — La Société se réserve : 1<sup>o</sup> de faire représenter les pièces couronnées sur la scène du Théâtre municipal de Cahors ; 2<sup>o</sup> de publier dans son Bulletin, avec les noms des lauréats, les œuvres couronnées.

La distribution des récompenses aura lieu au Théâtre de Cahors, en séance solennelle, à une date qui sera ultérieurement portée à la connaissance des concurrents.

NOTA. — Les Muses persistant à se montrer favorables à certains de nos concurrents — ce qui n'est que justice — mais, de son côté, le jury des Jeux Floraux désire encourager ceux qu'une très faible infériorité éloigne parfois du premier prix, la résolution suivante a été prise : « Tout concurrent ayant déjà obtenu trois fleurs dans les sections des Jeux Floraux de Cahors, sera classé hors concours et cessera d'avoir droit aux récompenses ordinaires attribuées aux lauréats. Un diplôme de « maître à-jour-floraux du Quercy » lui sera décerné. Ce titre lui conférera le droit d'examiner les manuscrits des con-

currents classés pour les fleurs avant attribution définitive des récompenses. »

Lauréats ayant obtenu trois fleurs dans diverses sections et nommés maîtres à-jour-floraux du Quercy.

MM. la comtesse de Pesquidoux, au château de Pesquidoux, par le Houga (Gers).

MM. Henri Fromont, Seilhan Cottage. Lagrègue par le Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne). Cazès, instituteur à Martel (Lot).

Arrestation

La gendarmerie a mis en état d'arrestation le nommé Paul Barrué, 30 ans, sans profession, de Fons, accusé de diverses escroqueries commises dans la région, notamment dans les cantons de Montcuq, Luzach, Puy-l'Evêque et Lauzès. Il a été écroué à la maison d'arrêt de Cahors.

Assises du Lot

Voici la liste des jurés appelés à siéger pendant la session des assises du Lot qui s'ouvriront à Cahors le 20 mars, sous la présidence de M. André conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Grimal et Labatut, juges au tribunal civil de Cahors.

Mazars Emile, propriétaire à Cazals. Pouljad Albert, notaire à Cazals. Vinet Gustave, notaire à Larnagol. Rajade Omer, maire d'Ussel. Pons Antoine, prop. à Labastide-du-Vert. Martine Antonin, propriétaire à Floirac. Ménauge Jacques, épicière à Salviac. Lorbanchet Louis, boucher à Vayrac. Maury Léon, négociant à Calès. Pigot Antoine, pharmacien à Catus. Verdier Cyprien, maire de Frayssinhes. Toulouse Emile, architecte à Cahors. Souliadi E.-P., propriétaire Carennac. Raynal L., prop. à Larroque-des-Arcs. Gazal J., adjoint à St-Hilaire-Bessonies. Nayrac Denis, maire de Lunan. Rayssac Joseph, maire de Lunan. Lagabriele Martin, vétérinaire à Vayrac. Henras Marc-Antoine-Blaise, greffier à Castelnaud-Montrathier.

Paubert Louis, pâtissier à Cahors. Pradel Georges, prop. à Larnagol-Seuzac. Mazergues Aster, prop. à Faycalès. Soubrot Alphonse, ouvrier agricole à Girac-Roudagne.

Rigal E., agent d'assurances à Gourdon. Pécout Augustin, notaire à Dégagnac. Mariel Germain-Firmin, propriétaire à Labastide-du-Haut-Mont. Rouquand Alexis, maire de Cahus. Gaillard J.-P., prop. à St-Jean-de-Laur. Vailles Jean-Pierre, maire de Girac. Rigal-Peyrot Louis, prop. à Douelle. Vernejoul A., gend. en retraite à Miers. Marzelles A., notaire à Puy-l'Evêque. Lafargue A., ancien greffier à Flaugnac. Godard Auguste, employé des tabacs à Castelnaud-Montrathier.

Graucap Adolphe, maire à Montredon. Gramont Jules, maçon aux Arques.

Jurés Supplémentaire

Lestandie F., march. de bois à Cahors. Bouassie L., ouvrier plâtrier à Cahors. Manhiabal L., écon. à l'Hosp. à Cahors. Conte François, boulanger à Cahors.

Concours général agricole de Paris

Le Concours d'animaux gras qui se tiendra à Paris, fin février, aura sensiblement la même importance que celui de l'année précédente, par le nombre des animaux exposés. Il comprendra, en effet, 225 bovins, 522 ovins divisés en lots de 3 animaux ou en bandes de 15 ; 116 représentants de l'espèce porcine, et un grand nombre d'animaux de basse-cour.

Le concours est généralement intéressant à visiter lorsqu'il bat son plein, c'est-à-dire à partir du jeudi. Le prix d'entrée est de 0 fr. 50, sauf le vendredi, jour du jury, où il est élevé à 5 fr.

La clôture est fixée au lundi 27 au soir, mais l'exposition d'instruments agricoles continue jusqu'au mercredi soir.

Un concours de musique à Marseille

La ville de Marseille organise pour les fêtes de la Pentecôte un grand concours international de musique qui attirera les sociétés les plus renommées de la France et de l'Etranger, et certainement nos compatriotes ne manqueront pas de se rendre nombreux à cette grandiose manifestation qui se déroulera dans l'admirable parc où s'est tenu l'Exposition coloniale de Marseille dont les visiteurs ont gardé un excellent souvenir.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier

Paris, 22 février, 1 h. 28 s.

A la Chambre

Dans sa séance de ce matin, la Chambre, présidée par M. Berthelette, a adopté les derniers chapitres du budget de l'instruction publique.

La séance a été renvoyée à jeudi matin.

Duel au pistolet

Une rencontre au pistolet a eu lieu ce matin au Parc aux Princes entre deux escrimeurs : M. Breitmayer et M. Pay de Lachaux. M. Breitmayer n'a pas tiré, et son adversaire a tiré en l'air.

Télégrammes reçus aujourd'hui

Paris, 23 février, 1 h. 23 s.

A la Chambre

Dans sa séance de ce matin, la Chambre présidée par M. Renoult, vice-président, a discuté le projet relatif à la construction de deux cuirassés.

M. Sembat a insisté pour que la France prenne l'initiative de la réduction des armements.

M. Goude a protesté contre la construction des cuirassés par l'industrie privée et non dans les arsenaux. Il flétrit la campagne menée contre les ouvriers des arsenaux.

Jugement confirmé

La Chambre des appels correctionnels a confirmé le jugement condamnant l'agresseur de M. Briand, le camelot Lacour, à 2 ans de prison.

Paris, 23 février, 3 h. s.

MORT

du Ministre de la Guerre

Le général Brun, ministre de la guerre, est mort subitement d'une embolie à une heure trente.

La séance de la Chambre a été suspendue pendant une demi-heure, en signe de deuil.

AGENCE FOURNIER.

PUBLICATIONS PIERRE LAPITTE ET C<sup>ie</sup>

LA VIE AU GRAND AIR

La conduite d'un aéroplane

Le public considère un peu les aviateurs comme des héros, et il n'a, certes, pas tout à fait tort, mais il s'imagine, lorsqu'il n'est pas initié à la conduite de l'aéroplane comme un travail au-dessus des forces humaines. Or, rien n'est plus facile, en apparence tout au moins, que de conduire un aéroplane — c'est ce qu'explique Jacques Morjaux dans la « Vie au Grand Air » de cette semaine :

« De la première leçon dit-il, vous commencez votre apprentissage de pilote, vous apprendrez que pour aller à droite, il faut appuyer du pied droit et que pour aller à gauche il faut pousser avec le pied gauche. Peu à peu ce mouvement deviendra un réflexe mais il vous gênera dans les débuts. C'est ainsi que lorsque vous partirez pour accomplir des lignes droites, vous irez en zig zag, faisant ce que l'on appelle « les chevaux de bois ». Lorsque vous saurez faire de belles lignes droites, le chef pilote vous apprendra à vous servir de la cloche. « C'est la cloche qui vous permettra de vous élever et de descendre. Rien n'est plus simple. Pour monter, vous la tirez à vous ; pour descendre vous l'abaissez. Vous arriverez à faire ainsi au début de jolis petits sauts au cours desquels vous casserez peut-être des organes de l'appareil école. Vous en serez quitte pour passer à la caisse « solder la casse ».

FEUILLETON DU Journal du Lot 180

LES RÉPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DEROSSI

LVII

Récit de Clément. — Avant l'aurore

« Mais quand je lui parlai de mon existence brisée, et quand, dans l'ardeur de mon discours, elle put voir la preuve d'une constance que rien ne pouvait ébranler, je vis qu'elle faiblissait. »

— Clément, me dit-elle, je désire surtout vous voir heureux. Ma vie jusqu'à ce jour a été si malheureuse que je tremble à l'idée de l'attacher à la vôtre. Avez-vous songé à la honte, Clément ? Que répondez-vous à ceux qui vous demanderont le nom de votre femme. »

— Je leur répondrai qu'elle n'a pas d'autre nom que celui qu'elle a bien voulu accepter de moi. Je leur dirai qu'elle est la plus noble et la plus charmante des femmes, et que son histoire est une histoire de vertu et de dévoue-

Reproduction interdite aux journaux ayant pas de traité avec l'Agence Peetra.

ment sans pareils. « Le lendemain matin de bonne heure j'envoyai une dépêche télégraphique à ma mère, et dans l'après-midi l'excellente femme arrivait à Kilmington pour embrasser sa future fille.

« Nous nous assimes dans le petit parloir de l'Ermitage, mélancolique habitation ayant vue sur la plage et d'où l'on voyait une étendue de sable, de boue et d'eau stagnante dans des trous verdâtres. Marguerite nous raconte l'histoire du repentir de son père.

« — Nul repentir ne fut plus sincère, Clément, dit-elle, car elle paraissait craindre que nous missions en doute la possibilité du repentir chez un criminel comme Joseph Wilmot... Mon pauvre père... mon malheureux et persécuté ! »

Oui, persécuté et lâchement perdu, Clément, il ne faut pas oublier cela. Vous ne devez pas oublier qu'il fut d'abord perdu et cruellement encore, par l'homme qu'il a tué. Quand nous arrivâmes ici, son esprit s'appesantissait à-dessus et il semblait envisager son action comme l'ait fait un sauvage ignorant dont la foi infernale lui eût enseigné à la considérer comme un acte de vengeance légitime. Insensiblement j'arrachai mon

« père à de semblables idées et je l'amenai à penser au temps où lui et Henri Dunbar étaient jeunes tous les deux, liés par une sorte d'amitié, avant la création des billets faux et les malheurs qui en furent la suite. Il songea à son vieux maître et le revit tel qu'il l'avait connu d'abord.

« Il regretta son action. Nulle parole ne saurait peindre son chagrin, Clément.

« Dieu est très miséricordieux. Si mon père n'avait pas échappé au châtiment et s'il avait été pendu, il serait mort endurci et dans l'impénitence.

« Dieu a eu pitié de lui, et lui a donné le temps de se repentir. »

EPILOGUE

Ajouté par Clément Austin

« Ma femme et moi nous sommes à Maudeley avec nos deux enfants, en visite chez la comtesse de Haughton, qui garde encore son titre par courtoisie, quoique depuis plus d'un an elle soit la femme de mon vieil ami et de mon camarade de collège, Arthur Lovel.

« Au moment où j'écris ces lignes, je la vois assise sous le plus vieux et le plus majestueux des cèdres, tenant entre ses bras son baby de deux ans.

« Ma femme est assise à côté

d'elle et le jeune Lord Haughton, qui a quitté Eton pour les vacances d'été, court à cheval en tous sens sur la pelouse à la grande joie de mon fils et héritier âgé de trois ans.

« Nous sommes très heureux.

« L'œil le plus habile ne pourrait lire sur le frais visage de Marguerite la triste histoire de ses premières années.

« Une nouvelle existence a commencé pour elle, comme femme et comme mère. Il lui reste peu de temps pour songer au douloureux passé, et aucun des domestiques de Maudeley qui servent la jeune mère, ne se doute qu'il sert la fille du meurtrier d'Henri Dunbar, du faux maître du château.

« Le secret de l'histoire de ma femme est caché dans nos cœurs... sombre chapitre du roman de la vie, que personne ne lira sur la terre.

« Le meurtre de Winchester est oublié parmi les autres mystères coupables qu'on ne résout jamais entièrement. Si l'on parle par hasard de Joseph Wilmot, on dit qu'il est en Amérique ; il y a même des gens qui vont plus loin, et qui affirment l'y avoir rencontré.

« Ma mère gouverne notre maison, et depuis cinq ans rien n'est venu troubler notre vie paisible.

FIN

Arrondissement de Cahors

Montcuq

École primaire supérieure de jeunes filles. Sur la liste des candidates reçues au concours des postes, nous relevons le nom de Mlle Rachel Lafargue, élève de notre établissement, reçue avec le n° 106.

Prayssac

Obsèques de M. Berrié. Mardi ont été célébrées les obsèques du regretté M. Berrié, adjoint au maire de Prayssac, expert des tabacs.

Toute la population de la commune de Prayssac, de nombreux amis de Cahors, de Puy-l'Évêque, des communes voisines s'étaient rendus à Prayssac pour rendre les derniers honneurs à l'homme de bien qui si brutalement vient de disparaître.

Berrié était en effet un de ces hommes modestes, mais dévoués, bienveillants et accueillants: amis et adversaires avaient tous pour Berrié la plus grande estime.

L'hommage suprême que lui a rendu la foule immense qui suivait le char funèbre, prouvait bien quelle estime et quelle sympathie chacun avait pour Berrié.

Au cimetière, au milieu de la plus vive émotion, des discours furent prononcés par MM. Pénel, maire de Prayssac, Gipoulin, directeur du cours complémentaire, Conquet, expert des tabacs et Libert, secrétaire général du Syndicat des planteurs.

A nouveau, nous adressons à la famille du regretté M. Berrié, l'expression de nos plus vives condoléances.

St-Géry

Réunion du Syndicat. Le Syndicat des planteurs de Saint-Géry s'est réuni dimanche dernier sous la présidence de M. Dols. Aussitôt la séance ouverte il donna des explications sur les faits, démarches et résultats du Bureau de la Fédération Nationale et proposa d'adresser des félicitations au sympathique Président M. Delpont pour son activité, son dévouement, sa fermeté et son indépendance dans la question des primes dont tous les planteurs aujourd'hui refusent l'application (adopté avec enthousiasme et à l'unanimité).

On passe ensuite à l'élection des délégués au congrès de Tonneins: MM. Dols, Colonges, Faurie, Rey Isidore se déclarant candidats sont désignés sans opposition. Une somme de 60 fr. prélevée à la Caisse du Syndicat leur a été offerte pour se la répartir.

M. Marcezac propose d'émettre un vœu tendant à augmenter les qualités de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe de 10 fr. par 100 k. et celles de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de 90 fr. par 100 k.

M. Couderc s'y oppose faisant prévaloir que l'Administration ne voit de relèvement possible que dans l'augmentation des qualités supérieures, afin d'encourager le bon planteur et obliger le mauvais à faire mieux. M. Couderc estime que la Fédération Nationale en demandant l'augmentation de 30 fr. par 100 k. et par classe est, dans la voie des justes revendications.

M. Colonges renouvelle ensuite le vœu qu'il émit l'année dernière de concert avec M. Couderc relatif à l'augmentation des indemnités allouées aux experts des plantes: il fait ressortir que leur indépendance doit être soutenue par ce moyen et fait remarquer qu'autrefois les anciens experts recevaient beaucoup de cadeaux, doublant et triplant leur indemnité, cadeaux ayant complètement cessé aujourd'hui et que la dignité de nos experts actuels en impose, aux planteurs même les plus insinuants, pour toute tentative de ce genre. A l'appui de sa thèse il ajoute que les employés de l'Administration ont reçu une augmentation pour leur déplacement. Le trésorier expose ensuite la situation financière du Syndicat et se déclare prêt à recevoir les cotisations. Séance tenant 105 planteurs se font inscrire.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Aux assises. On sait que le repris de justice Firmin Alcouffe, âgé de 24 ans, condamné par le tribunal correctionnel de Figeac à un an et un jour de prison comme auteur des cambriolages du restaurant Boutaric et de la villa Daynas, releva appel de cette décision devant la chambre criminelle de la cour d'appel d'Agen, il fit plaider l'incompétence du tribunal correctionnel. La cour lui donna raison, reforma le jugement et renvoya Alcouffe devant la cour d'assises du Lot.

Ce cambrioleur comparaitra aux prochaines assises en même temps que Rames, auteur présumé de l'assassinat de M. Vaysse, maire de Bédauz.

Etat civil du 1<sup>er</sup> au 15 février. — Naissances: Corn Marie, Corn Paulette; Dornes Marguerite; Simon Odette; Pagés Victorine.

Mariage; Cabrinac Frédéric, cultivateur, et Cavalé Marie, sans profession. Décès: Nas Marie, marchande foraine, 78 ans, rue de la République; Fourgous Mélanie, s. p., 69 ans, faubourg d'Anjou; Narcouly Honorine, s. p., 73 ans; Nerrançon, Raillauc Rosalie, s. p., 62 ans, rue Caviale; Landès Gérard, charbon, 74 ans, rue du Pin; Corn Marie, 5 jours, rue Baduel; Doucet Louis, cultivateur, 78 ans, hospice; Salissara Pierre, propriétaire-cultivateur, 67 ans, à Benne; Chayriguet Augustin, charpentier, 74 ans, route de Ceint-d'Eau; Naucelle Christine, s. p., 74 ans, hospice; Bès Joachin, commis principal des ponts et chaussées, 53 ans, gare; Colonges Océlestin, charcutier, 73 ans, rue Caviale.

Cajarc

Autour d'un vœu — De la France du Sud-Ouest: On nous communique la lettre suivante de M. le docteur Larnaude, à M. le Maire de Cajarc. Nous nous faisons un devoir de la porter à la connaissance de nos lecteurs, afin de couper court à tous les racontars tendancieux, d'après lesquels notre distingué conseiller général ne partagerait pas, au sujet de la réouverture de l'école libre de Cajarc, les mêmes sentiments que ceux exprimés par la fraction républicaine du Conseil, lors de sa dernière séance:

Toirac, le 6 février 1911. Mon cher maire, Veuillez remercier nos amis, vos collègues du Conseil municipal, signataires de la note qui m'a été adressée, de leur empressement à me transmettre le compte rendu de la réunion d'hier concernant la fermeture de l'école libre de Cajarc.

Au lendemain de cette mesure apprise par les journaux, j'ai eu, en effet, la visite de M. Bahut, instituteur libre, venu à Toirac, pour protester contre la fermeture de son établissement. Je refusai d'intervenir, déclarant qu'il appartenait à l'assemblée municipale de Cajarc de faire rapport sur une décision que l'intéressé disait contraire à la loi, aux règlements et surtout préjudiciable au commerce local.

Je déclarai cependant que saisi par ces autorités locales, je n'hésiterais pas à intervenir à demander même le concours de nos représentants, député et sénateur, non avec l'intention de servir une école libre, puisqu'animé de sentiments laïques et partisan du monopole de l'enseignement j'étais défavorable à ces institutions, mais simplement parce que les règlements et les lois actuellement en vigueur les autorisent, j'estimant qu'il ne pouvait y avoir deux poids et deux mesures selon les localités et les écoles.

Je déclarai encore que j'exigerais, en ce qui me concerne, avant toute démarche favorable, qu'une personnalité, Société ou assurance responsable des nouveaux accidents toujours possibles, fut imposée à l'avis pour réserver des larmes moi-même à des victimes d'aussi terribles imprudences. On a donc pu dire que toutes ces garanties données et les lois et règlements en vigueur observés, j'approuvais actuellement la réouverture de l'école libre de Cajarc, comme au Conseil départemental de l'instruction primaire, j'approuve ces créations avec l'unanimité essentielle laïque de cette Commission; mais en représentant cantonal soucieux des prérogatives des autorités républicaines locales et de mes devoirs, je subordonne toujours mon action quel que soit mon sentiment, à leur décision.

Recevez, etc. Dr LARNAUDE, Conseiller général du Lot.

Du texte même de cette lettre il résulte donc très nettement que M. le docteur Larnaude est entièrement d'accord avec nos idées républicaines pour souhaiter et désirer avant tout, que les lois et règlements qui régissent les écoles libres soient ponctuellement observés, ne voulant nullement paraître, en la circonstance, porter obstacle aux pouvoirs publics qui sont chargés de leur exécution. Qu'en présence du vœu déposé par MM. Bor et Vernet, qui revêtait plutôt la forme d'une adresse de sympathie en faveur de l'école libre, la fraction républicaine du Conseil municipal, ne pouvait que s'abstenir sur le vote d'une telle motion, qu'elle n'aurait cependant pas hésité à voter si elle eût simplement revêtu, dans sa teneur, un caractère d'intérêt purement et exclusivement commercial.

Qu'enfin le vœu proposé était encore acceptable en ce sens qu'il n'appartient aucune indication permettant d'espérer qu'à l'avenir une assurance quelconque donnerait aux familles toutes les garanties qu'elles sont en droit d'attendre sur la sécurité de leurs enfants, à défaut de responsables qu'on ne saurait trouver d'une façon générale dans les dites écoles où tout est anonyme. En effet, au lendemain des tristes malheurs qui ont été dépeints si cruellement tout une population, il appartient à une municipalité réellement soucieuse des intérêts matériels de ses administrés, d'exiger de concert avec M. Larnaude, que les enfants fréquentant les écoles libres soient assurés des mêmes garanties que ceux fréquentant les écoles publiques.

Cette mise au point nous a paru absolument nécessaire afin de dissiper toute équivoque, que d'auteurs s'apprêtaient déjà à exploiter en vue des élections prochaines.

Lacapelle-Marival A l'Instruction. — Nous croyons savoir qu'une information va être ouverte

par M. Foulquie, juge d'instruction, contre vingt-sept coeurs de Lacapelle, inculpés d'infraction à la loi sur les associations.

St-Céré

Brûlée vive. — Lundi soir, à dix heures, la population de Saint-Céré était réveillée par le rappel des pompiers et les cris de: «Au feu!»

Le feu s'était déclaré à 2 km 500 de Saint-Céré, à une ferme dite «la Remise de Siramon», appartenant à M. Hérel, boucher, et habitée par les domestiques de ce dernier, la famille Cayrol. Le mari, la femme et un jeune garçon de 12 ans étaient allés passer la soirée chez un voisin, laissant la mère, une vieille de 73 ans, couchée. Ce n'est qu'en retournant au logis, à neuf heures et demie, qu'ils aperçurent leur maison en feu. Les flammes sortaient par les fenêtres et la porte de la chambre habitée par la vieille femme, et il était impossible de lui porter secours.

Les voisins donnèrent l'alarme et les pompes furent bientôt mises en batterie.

Grâce à l'activité de nos braves pompiers, avec le concours de la gendarmerie et de la population, le feu fut éteint rapidement circonscrit. Ce n'est qu'après avoir retiré le corps de la malheureuse, presque complètement carbonisée, l'écurie et la grange, pleine de foin, furent préservées des flammes.

Les dégâts matériels sont couverts par une assurance.

On croit que le feu a été communiqué au lit par une brique servant de chauffe-lit.

St-Médard-de-Presque

Election du maire. — Dimanche le conseil municipal a procédé à l'élection du maire.

Au deuxième tour de scrutin, M. Lacassagne, radical, a été élu maire par 6 voix contre 5 obtenues par M. Cros.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Conseil municipal. — M. Linol maire préside. Le conseil donne un avis favorable à une demande de suris d'incorporation, présentée par un étudiant. M. le maire s'élève à l'assemblée l'état des cotes irrécouvrables et donne le montant des dépenses occasionnées par l'assistance médicale gratuite en 1910. Ces dépenses s'élèvent à 3 008 francs, toujours en excédent sur les exercices précédents. En 1909 on comptait 2 600 francs et en 1908, 2 400 francs.

Le conseil renouvellera le vœu déjà émis au sujet de l'arrêt du train 3 à Souillac et Gourdon.

Plusieurs crédits sont ensuite votés: 500 fr. pour les opérations du recensement; 145 fr. pour les frais de voyage et d'entretien d'un enfant envoyé à l'institut Pasteur; 260 fr. affectés à la mobilier pour l'école primaire supérieure des filles. Par suite de ces nouvelles dépenses l'excédent des recettes du budget primitif de 1910 est rabattu à la somme de 5 francs.

Un reliquat de 160 fr. pour les travaux de la mare de Campagnac sera mandaté ultérieurement.

Le conseil décide d'affecter à la réparation de chemins ruraux le montant de la subvention accordée à la commune pour secours aux vigneron.

M. Tasse demande que les travaux pour les concessions d'eau aux particuliers soient exécutés le plus rapidement possible au tour de ville. Après discussion la commission spéciale est invitée à activer ses démarches en vue de recueillir le nombre nécessaire des concessionnaires.

Enfin, sur la proposition de M. Isidore le conseil émet le vœu que la salle d'attente du bureau de poste soit agrandie. Séance levée à quatre heures.

Audience correctionnelle. — Deux vagabonds: dix jours à l'un, un mois de prison à l'autre.

Trois chasseurs avec engins prohibés, 50 fr. d'amende pour l'un d'eux. Les deux autres contestant le délit, reviendront à huitaine.

Renvoyée aussi à huitaine l'affaire de vol de farine qui avait déjà été ajournée à la précédente audience.

Gramat

Conseil municipal. — Le conseil municipal de notre commune se réunira dimanche 26 février, à deux heures de l'après-midi.

Labastide-Murat

Marché du 20 février. — Voici les cours pratiqués: Blé, de 19 fr. 50 à 20 fr. 50; maïs, 12 fr. 75 à 13 fr.; avoine, de 7 fr. 25 à 7 fr. 75; pommes de terre, de 6 fr. 50 à 7 fr.; le tout les 80 litres. Poulets, 75 c. le demi-kilo. Œufs, 90 centimes la douzaine.

Déagnac

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche. M. le maire invite l'assemblée à procéder à la répartition de la somme de

470 francs accordée à la commune, à titre de secours à la viticulture. Le conseil décide d'affecter le restant de la somme à la réparation de plusieurs chemins agricoles.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne FUMEL

Ligue des Droits de l'Homme. Nous rappelons à nos lecteurs que c'est dimanche prochain que se tiendra à Fumel le Congrès départemental de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen.

A cette occasion nous aurons la bonne fortune d'entendre et d'applaudir la parole autorisée du citoyen Lucien-Victor Meunier, publiciste, rédacteur en chef du journal La France, que le comité central de la Ligue a bien voulu désigner pour le représenter.

Nul doute que le nom seul du brillant conférencier ne soit un sûr garant du succès de la conférence; car outre les nombreux délégués venus de tous les points du département, chaque Fumelois aura à cœur de ne pas laisser passer l'occasion de montrer aux nombreux étrangers que notre population est toujours avide de s'éclairer et de s'instruire toutes les fois qu'elle en a l'occasion.

Chronique agricole

FALSIFICATION DES FARINES PAR LE BLANC FLOUR

La fraude est essentiellement protéiforme, et l'habileté des gens qui la pratiquent met souvent à rude épreuve la perspicacité des chimistes officiels qui la combattent.

En raison de son importance primordiale, la farine est peut-être la matière sur laquelle les commerçants peu scrupuleux exercent le plus les ressources de leur coupable industrie. L'émotion intense, soulevée par l'histoire des talqueurs était à peine calmée, que le blanc flour faisait son apparition, sous le couvert de propriétés habiles vantant comme il sied les propriétés remarquables d'un produit «ne contenant rien qui ne soit déjà dans les blés durs et, ce qui ne gâte rien, ne pouvant être reconnu avec certitude par aucun chimiste, quelles que soient sa science et sa nationalité, quand on effectue le mélange aux farines de blé à raison de 11 0/0 seulement.»

Chemin de fer d'Orléans

FÊTES DU CARNAVAL 1911

Validité exceptionnelle des billets Aller et Retour

A l'occasion des fêtes du Carnaval, la Compagnie d'Orléans rendra valable le jeudi 23 février au dernier train du Mercredi 1<sup>er</sup> Mars, les Billets aller et retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des Tarifs Spéciaux G. V. n° 2 et 103. Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 1<sup>er</sup> Mars.

Souffrez vous de maux d'estomac ou de constipation? Employez les Pilules Suisses, vous serez guéri. 1 fr. 50 la boîte. Glaesol, ph., 28, r. Grammont, Paris.

Bibliographie

Cette semaine c'est en Afrique — et dans quelle Afrique mystérieuse, inexploree, hostile! — que Mon Dimanche nous conduit. Pourquoi ce voyage, demandez-vous? Pour chasser le «Lion blanc», le carnassier extraordinaire que nul n'a encore jamais vu! Les amateurs d'aventures et de voyages pittoresques goûteront dans cette page de fortes émotions. Les amateurs de franche gaîté la trouveront dès la page suivante, en lisant cette fanaisie d'opérette de George Aurio! «Excellents débuts d'un candidat»; ils la trouveront encore dans ce monologue irrésistible: «Une leçon d'histoire». Tous ceux que l'histoire littéraire anecdotique intéresse à un si haut point seront heureux de trouver dans Mon Dimanche «Un centenaire littéraire» qui leur apprendra sur le grand poète Théophile Gautier des détails inédits et vraiment curieux. Un abondant «courrier littéraire»; un dramatique «reportage»; «les apaches diplômés»; un extrait poignant du livre célèbre de Manzoni, «les Piancés», sur «un mal qui répand la terreur»; la peste à Milan au XVIII<sup>e</sup> siècle; un joyeux article, rempli d'anecdotes sur «les annonces pour imbeciles» figurent aussi cette semaine au sommaire de Mon Dimanche. Un grand roman dramatique: «Le Chemin du bonheur» par Paul Bonhomme, une page pleine de jeux et de belles histoires «pour les enfants», un grand concours aux multiples prix: plus de «soixante articles illustrés» complètent heureusement cette publication unique de la famille. Mon Dimanche ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout dès le vendredi. Demandez-en des nombreux spécimens gratuits et franco, à l'administration, 83, rue de l'Ouest, Paris.

COLLECTION ILLUSTREE A 95 centimes

Le Colonel Ramollot, de Charles Leroy, dessins de A. Vallet, paraît chez E. Flammarion, dans la collection illustrée à 95 centimes.

THÉ CHAMBARD La meilleur remède contre: PERTE de l'APPÉTIT, EMBARRAS d'ESTOMAC, CONSTIPATION

Le dernier numéro du Journal de l'Université des Annales ne manquera pas d'intéresser les fervents de la Grèce ni les amateurs de théâtre. On y peut lire, entre autres, l'admirable étude de M. Jean Richepin, sur le théâtre d'Eschyle et la curieuse et piquante histoire de la Comédie-Française au temps de Rachel, contée par M. Adolphe Brisson. De nombreuses illustrations accompagnent les intéressantes conférences publiées par cette revue.

Le numéro: 60 centimes. Abonnements: l'année scolaire (25 n°), 10 francs (étranger: 15 francs); 51, rue Saint-Georges, Paris.

LA NATURE

Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Sommaire du n° 1569, du 18 février 1911: Un parasite occasionnel de la vigne: la Cladestine, par Emile Gadecan. — Les idées de M. Edison, par V. Forbin. — Le jalonnement des routes de l'air, par le Dr Em. Marmotien. — La concentration des jus sucrés, par H. Roussel. — Une visite aux grands instruments des observatoires américains, par Jean Bosler. — La févère Méditerranéenne, par le Dr A. Cartaz. — Académie des sciences: séance du 13 février 1911, par Ch. de Villedeuil. — Les wagons-ambulances de luxe des chemins de fer suisses, par le Dr A. Fred Gradenwitz.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

Les Dots de la « Mode pratique »

Le 14 février, M. Jules Lemaître, avec M. Étienne Lamy et le marquis de Ségur, de l'Académie française, présidaient une fête touchante: en présence de l'élite du monde des lettres et des arts, l'éminent académicien a remis les trois dots annuelles de 5 000 francs, offertes par la « Mode pratique » à trois jeunes filles françaises qui gagnent leur vie ou se préparent à la gagner.

Cette année, 270 636 suffrages exprimés par les abonnés du journal ont désigné, comme titulaires de ces dots: Mlle Blanc, 40, rue du Bac, à Paris, étudiante en médecine, fille d'un médecin major, mort du typhus en soignant des malades au Maroc; Mlle Poirot, rue des Remparts, à Mirecourt, employée de commerce, quatrième fille d'une famille de six enfants que son salaire aide à vivre; Mlle Redron, à Boisbelle, par Henrichemont (Cher). Ingère, qui, depuis quinze ans, s'est dévouée à ses parents infirmes.

N'est-ce pas le plus beau témoignage de la sympathie unanime qu'inspirent la généreuse initiative de la « Mode pratique », que le patronage de Mme Lucie Félix Faure Goyau, de M. Étienne Lamy, Jules Lemaître, le marquis de Ségur, de l'Académie française, qui avaient accepté de présider la fête, et la précieuse bonne grâce de M. Gabriel Fauré, de l'Institut, Alfred Cortot, de Mmes Nelly Martyl, Jeanne Raunay, Simone, le Quator vocal Bataillon, dont l'aimable concours donna à cette fête l'aurore de la musique et de la poésie!

N'est-il pas infiniment touchant de voir quatre membres de l'Institut, des artistes célèbres, une foule qui représentait l'élite de la science, du monde et des lettres, réunis autour de trois jeunes filles, dont la vie laborieuse et dévouée, s'éleva jusqu'à l'héroïsme le plus simple et le plus émouvant.

LA HERNIE

IMMÉDIATEMENT SOULAGÉE Par la Méthode MARIE FRÈRES

Combien parmi les hernieux souffrent beaucoup moins de leur infirmité que du bandage qu'on leur a conseillé ou qu'ils ont cru bon d'adopter? Dans la majorité des cas ce n'est qu'un instrument de torture inutile qui blesse et fait terriblement souffrir sans apporter aucun espoir d'amélioration. Seule la méthode MARIE FRÈRES est capable de procurer à tous, même dans les cas réputés désespérés, le soulagement immédiat, le bien-être absolu, la réduction radicale des hernies les plus rebelles et les plus invétérées.

Ajoutons que les véritables Appareils MARIE FRÈRES sont toujours appliqués avec une compétence hautement reconnue après un examen minutieux de chaque cas.

Aussi est-ce avec plaisir que nos lecteurs apprendront la présence dans notre Région du réputé Spécialiste de Paris qui en fait lui-même l'application en faisant profiter gracieusement les malades qui s'adressent à lui de sa longue expérience professionnelle.

Il recevra de 9 h. à 5 h. à: CAHORS, Dimanche 5 Mars, Hôtel de l'Europe. Capdenac, Lundi 6, Hôtel de France. Gramat, Mardi 7, Hôtel de Bordeaux. Lire les NOUVELLES ÉTUDES sur la HERNIE, que MM. MARIE FRÈRES, 108, Rue de R. Voli, à PARIS, adressent franco à toute personne qui leur en fait la demande.

AVIS

M. CROS VICTOR ancien Restaurateur, rue Saint-André, à Cahors, informe le public qu'il a repris son Restaurant depuis le 1<sup>er</sup> FÉVRIER.

Applications générales de l'Électricité

ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie — Appareillage — Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, DYNAMOS

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

Entretien et réparations

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Électricien

9, Rue du Lycée, dans les 24 heures

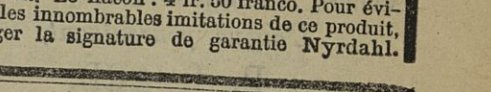
Tous ses travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 87



SANTÉ DES DAMES

Les accidents critiques qu'on observe chez la femme à l'époque de la formation du retour d'âge tels que: Hémorragies, irrégularités, coups de sang, bouffées de chaleur, vertiges, éblouissements, palpitations, angoisses, gastralgies, dyspepsies, ainsi que les varices, hémorroïdes et phlébites, sont prévus ou guéris par l'Élixir de Virginie-Nyrdahl. On n'a qu'à découper cette annonce (715 et l'adresse: à Produits Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco un petit échantillon réduit au dixième qui permettra d'apprécier le goût délicieux du produit. Le flacon: 4 fr. 50 franco. Pour éviter les inévitables imitations de ce produit, exiger la signature de garantie Nyrdahl.

Maison fondée en 1849

P. VERDIER

Diplômé de l'École Nationale d'Horlogerie, de Mécanique de précision

et d'ÉLECTRICITÉ

Corbeilles de mariages, Orfèvrerie Christofle

Chronomètres VERDIER

Seul dépositaire de LA MONTRE Just

Justement répliquée pour la précision et son bas prix (Marque Française)

Bronzes d'art, terres cuites, Sèvres fantaisie, Diamants, Pierres fines, Perles, Antiquités.

On exécute tous bijoux sur plan et devis

Articles de grand luxe pour fumeur

Atelier spécial pour la réparation de la montre et du bijou

A Cahors, Boulevard Gambetta en face l'Hôtel des Ambassadeurs

Conseil du Docteur FRANCISCAINE

Après chaque Repas prenez une

FRANCISCAINE

Jaune ou Verte

Seuls Concessionnaires: R. BACI & Co - Cahors (Lot).

CHANGEMENT de DOMICILE

Le CABINET de CONSULTATIONS

M. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

est transféré 8, RUE FÉNELON, en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 22 février 1911.

Après un début satisfaisant, le marché a montré par la suite une certaine agitation, en raison de liquidations forcées, et la tendance était, en clôture, très irrégulière.

La Rente française fléchit à 97,52.

Les fonds russes sont indécis. L'Extérieure espagnole s'avance à 96,25 et le Portugais à 65,75; le Turc est en baisse à 94,37.

Nos sociétés de crédit sont faibles. La Banque de Paris s'inscrit à 1837, le Comptoir d'Escompte à 941, le Crédit Foncier à 840 et le Crédit Lyonnais à 1512.

Les chemins français poursuivent leur mouvement de reprise.

L'action Whim-Wel est ferme à 38 sur les nouvelles de la mine, qui laissent prévoir pour l'année en cours de très bons résultats d'exploitation.

# MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 20 Février 1911

ESPÈCES	ENTRÉES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'abattoir	DIRROTES		1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité
Bœufs.....	3.392			0.76	0.72	0.66
Vaches.....	1.572	824	1.311	0.74	0.70	0.62
Taureaux.....	503			0.72	0.68	0.64
Veaux.....	1.349	1.959	91	0.95	0.90	0.88
Moutons.....	16.490	5.764	1.734	1.04	1.00	0.96
Porcs.....	4.844	3.293		0.66	0.64	0.62

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur les bœufs et les moutons, lente sur les veaux et porcs.  
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualité.

## ÉTUDE

M<sup>e</sup> Pierre HUARD

Avoüé licencié à Cahors  
41, BOULEVARD GAMBETTA  
ET 14, RUE FONDUE-HAUTE  
(Successor de M<sup>me</sup> Camille SAUTET  
et Léon TALOU)

Jugement de Séparation  
de biens

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Cahors, le vingt-un février mil neuf cent onze.

Entre la dame Marie JOUANNY sans profession, épouse du sieur Adolphe GALTIE charpentier, avec lequel elle est domiciliée à Cahors.

Ayant M. Pierre HUARD pour avoué constitué,  
Et le dit sieur Adolphe GALTIE, charpentier domicilié à Cahors.

Il appert :

Que la dame Marie JOUANNY, épouse GALTIE, a été déclarée séparée quant aux biens d'avec son dit mari et que ce dernier a été condamné aux dépens.

Pour extrait certifié conforme Cahors, le 22 février 1911.

L'avoué poursuivant,  
P. HUARD.

JEUNE HOMME 32 ans, bachelier, lettres et philosophie connaissant parfaitement Administration Journal et service de Reportage. Bonnes références, 5 ans dans même journal, demande place Rédacteur ou Administr. Ecr. J. L. Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris.

## Pommes de terre

pour Semence,  
pour la Table,  
Mêlées

Achetez en toute confiance et à des prix très avantageux à la  
Maison d'exportation de Pommes de terre  
et de paille

MUSCAT Frères

Breslau, 11 tel. 4852  
Représentants demandés partout

Chemin de fer d'Orléans  
et C<sup>o</sup> des Messageries Maritimes  
Relations entre Paris-Quai d'Orsay  
et Rio-de-Janeiro, Santos, Montevideo et Buenos-Ayres.

Billets simples et d'aller et retour, 1<sup>re</sup> classe, (à Bordeaux ou Lisbonne) ou réciproquement.

Faculté d'embarquement ou de débarquement à Bordeaux ou à Lisbonne (1) sur les paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes.

De ou pour Paris-Quai d'Orsay. Prix, Voyageurs au-dessus de 12 ans

	Billets simples	Billets d'aller et retour
Rio-de-Janeiro...	890,85 (1)	1418,80
Santos.....	915,85 (1)	1458,80
Montevideo ou Buenos-Ayres.	1040,85 (1)	1658,80

(1) Dans le cas d'emprunt de la voie de fer entre Bordeaux et Lisbonne, en raison de l'augmentation de l'impôt du gouvernement espagnol, les prix totaux doivent être augmentés de 2 pesetas 85.  
Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois ; (b) des billets d'aller et retour, un an. Faculté de prolongation pour les billets aller et retour.  
Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt, tant en France qu'en Espagne et en Portugal, à un certain nombre de points.

La délivrance des billets a lieu exclusivement au Bureau des Passages de la Compagnie des Messageries Maritimes, 14, boulevard de la Vierge, Paris.

## Billets de Passage

pour le Chili (Santiago et Valparaiso) et vice-versa

De Buenos-Ayres on se rend aujourd'hui avec les plus grandes facilités au Chili, en passant par la Cordillère des Andes. Le trajet s'effectue en chemin de fer et c'est en quarante-huit heures environ que de Buenos-Ayres on va dans la capitale du Chili, Santiago, et à Valparaiso, au lieu de douze jours, par le détroit de Magellan.

La Compagnie des Messageries Maritimes délivre au départ de Bordeaux des billets de passage à destination du Chili (Santiago et Valparaiso) et vice-versa.

Ces billets peuvent être pris dans les bureaux de cette Compagnie à Paris, Bordeaux, Lisbonne ou à bord des paquebots, et pour le voyage en sens inverse, chez les correspondants de la Compagnie à Santiago et Valparaiso.

## VOYAGES EN ESPAGNE et au Maroc

Billets aller et retour à prix réduits

A l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville (du 17 au 20 Avril), la Compagnie d'Orléans, délivrera, au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau, des billets aller et retour à prix très réduits pour Madrid et pour Séville avec faculté d'arrêt aux principaux points du parcours.

Ces billets sont délivrés du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai et seront indistinctement valables pour le retour jusqu'au 30 Juin inclus, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ.

1<sup>o</sup> POUR MADRID, prix 167 fr. en 1<sup>re</sup> classe, 119 fr. en 2<sup>e</sup> classe.

Les voyageurs trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter l'Escorial, Avila, Ségovie, Tolède, Aranjuez et Guadalajara.

2<sup>o</sup> POUR SEVILLE, prix, 222 fr. en 1<sup>re</sup> classe, 164 fr. en 2<sup>e</sup> classe.

Au départ de Paris enregistrement direct des bagages pour Madrid et pour Séville.

Excursions en Andalousie, Algésiras, Gibraltar et au Maroc. — Pendant la période du 1<sup>er</sup> Avril au 15 Mai, les voyageurs trouveront à Cordoue et à Séville des billets d'excursions à prix réduits valables 30 jours, avec arrêts facultatifs, pour Xérès, Cadix et Grenade, et retour à Séville ou Cordoue, ainsi que pour Gibraltar (de Gibraltar à Tanger (Maroc), traversée en 3 heures environ).

## Services rapides quotidiens

Entre Paris et Madrid : Train de luxe Sud-Express exclusivement composé de wagons-lits, salons et restaurant (Trajet en 26 heures). Départ de Paris-Quai d'Orsay : midi 16 ; au retour, départ de Madrid : 8 heures soir.

Train rapide, composé de grandes voitures à bogies de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, et de wa-

gons-lits (Trajet en 28 heures). Départ de Paris-Quai d'Orsay : 7 h 39 soir ; au retour, départ de Madrid : 8 h 45 matin.

Entre Madrid et Séville : Train rapide de nuit composé de grandes voitures à bogies de 1<sup>re</sup> classe et d'un wagon-lits.

Train de luxe « Andalousie-Express » uniquement composé de wagons-lits et restaurant (Trajet de nuit en 12 heures envi-

ron) ; ce train sera mis en marche du 1<sup>er</sup> Mars au 31 Mai.

NET Argent sur signature. Long terme. Discretion. SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 83, rue Lafayette, Paris (30<sup>e</sup> année). — Ne pas confondre.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT

## Grand Choix de Bandages herniaires

CEINTURES VENTRIÈRES — CEINTURES DE GROSSESSE — BAS A VARICES

### LA HERNIE

et les

### DÉPLACEMENTS DES ORGANES

La HERNIE est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un Bandage bien approprié à la nature de la Hernie et de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernieux tourmentés par de mauvais Bandages appliqués sans discernement, ou découragés par des promesses charlatannes des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à s'accorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront

trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à tous ceux qui souffrent de Hernies, Efforts, Descentes, etc., etc., qu'ils trouveront à la :

Grande Pharmacie  
de la Croix-Rouge  
Boulevard Gambetta — CAHORS

un grand choix de Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse et d'Appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la guérison absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

Pour tous ceux qui ne peuvent tolérer l'Huile de Foie de Morue, enfants ou grandes personnes, les Médecins conseillent la

## PHOSPHIODE GARNAL

pour le Traitement et la Guérison de :

Maladies des Enfants

Lymphatisme, Glandes, Gourmes, Secrétions purulentes des yeux ou des oreilles, Maladies des os, Scrofule, Rachitisme, Maladies de Poitrine, Bronchite, Toux persistante, Coqueluche.

Anémie

Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des Jeunes Filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

Convalescences

des Maladies infectieuses : Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La PHOSPHIODE GARNAL, Elixir dépuratif et reconstituant

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 francs.

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

## IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

14 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS